



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E83506

VALABLE JUSQU'AU 20/07/2027

ÉDITÉ LE

28/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/03/2003

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/01/2015
50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 448 372 722

Siret : 448 372 722 00034

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 2109711

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C63491Z -1244000 / 001 488042/83

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C63491Z -1244000 / 001 488042/83

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : ETERNAL COMPANY

151 AVENUE JEAN ROSTAND
151 AVENUE JEAN ROSTAND
95330 DOMONT

Téléphone : 01 34 19 62 17

Fax : 01 34 19 06 85

Portable : 06 40 06 33 93

Site Internet : <http://www.eternal-fenetre.fr>

E-mail : contact@eternal-fenetre.fr

Responsabilité légale :
BRIAND MARIE-CLAIRE GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	21/07/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/07/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Chauffagiste, Électricien, Maçon, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste, Plombier)	17/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	26/01/2021
o Fenêtres de toit	17/09/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	17/09/2024
o Isolation des combles perdus	17/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.